



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) – NIVEAU CONCEPTEUR

TARIFS

À partir de 300 €

PUBLIC ET PREREQUIS

Les stages « AIPR – Concepteur » sont destinés à tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux ou en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs (conducteur de travaux, chargés d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.).

Être âgé de 18 ans.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITE ET DELAI D'ACCES

Inscription en prenant contact avec l'organisme de formation par mail ou téléphone ou sur site.

Sous un mois à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

ORGANISATION

Nombre de personne: de 2 à 6 personnes.

Action de formation réalisée: en présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Durée: 07 heures soit 1 jour.

Lieu: Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, Saint-André

Horaires: de 7h à 15h

Dates: cf. calendrier sur notre site internet.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- ✓ Faire connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux à proximité et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages.
- ✓ Apprendre à s'en prémunir et à limiter les conséquences d'un éventuel endommagement, puis à vérifier la bonne acquisition de ces compétences.

CONTENU DE LA FORMATION (cf. programme détaillé en page 2)

Apprentissage théorique

- ✓ A. Procédure pour le responsable de projet avant chantier
- ✓ B. Procédure exécutants avant les chantiers
- ✓ C. Procédures et action à réaliser en cours de chantier
- ✓ D. En cas d'anomalies.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Systèmes audio-visuels (films, diapositives...), salles de cours équipées de moyens multimédias, aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique).

METHODES PEDAGOGIQUES

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque apprenant et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

SUIVI - EVALUATION

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation, attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux.
- L'examen proposé par la plate-forme nationale aux « Concepteurs » comporte 40 questions dont 10 % de questions dites « prioritaires ».
- Le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes, c'est-à-dire 48 points sur 80 pour les « Concepteurs ». L'apprenant doit répondre à la totalité des questions de l'examen en au plus 1 heure. Validité : 5 ans
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie pratique pour l'apprenant : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

ENCADREMENT - FORMATEUR

- Formateur : Equipe de formateurs titulaires d'une AIPR en tant que concepteur. Le CFPC GH est reconnu par le Ministre de la Transition Economique comme centre d'examen par QCM n° 0424.
- Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) – NIVEAU OPERATEUR

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Apprentissage théorique :

- A. Procédures pour le responsable du projet avant chantier**
 - Formulaire DT : Guichet Unique et projet.
 - Analyse des réponses, réalisation des investigations (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge.
 - Clause dans les marchés et DCE.
 - Marquage et piquetage.
 - Compétences des personnels.
 - Cartographie.
- B. Procédure exécutants avec les chantiers**
 - Formulaire DICT.
 - Analyse des réponses du DCE et du marché.
 - Compétences des personnels.
 - Application du Guide technique.
 - Lectures des indices et affleurants.
 - Travaux sans tranchée.
- C. Procédures et actions à réaliser en cours de chantier**
 - Constat d'arrêt ou de sursis.
 - Constat de dommage.
 - Opérations sur chantiers.
- D. En cas d'anomalies**
 - Mesures à respecter en cas d'accident
 - La règles des 4A.
 - Déclaration de dommages, responsabilité de l'entreprise.

Les apprenants doivent disposer de leur pièce d'identité pour l'examen.